Grand Poitiers Communauté urbaine

Les étapes

Comment se construit un PLUi ?

L'élaboration du PLUi couvrant les 40 communes du territoire s'inscrit dans un processus de construction d'un projet politique d'aménagement partagé à partir d'un diagnostic précis du territoire et d'outils réglementaires permettant la mise en œuvre de ce dernier. Cette procédure nécessite la réalisation de plusieurs étapes concomitantes et/ou successives s'échelonnant sur plusieurs années.

Prescription du PLUi à l'échelle des 40 communes

La délibération du Conseil communautaire en date du
25 juin 2021
prescrit l'élaboration d'un PLUi couvrant les 40 communes du territoire et définit les objectifs poursuivis ainsi que les modalités de concertation avec le public et de collaboration avec les communes de Grand Poitiers.

Débat sur les orientations du PADD en Conseil communautaire le 29 septembre 2023

Le PADD : Qu'est-ce que c'est ?

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) est le socle du PLUi car il définit les orientations des politiques d'aménagement, d'urbanisme, d'équipement et d'environnement à horizon 2035. Autrement dit, le PADD fixe les grandes ambitions pour l'avenir du territoire. Il détermine notamment des objectifs chiffrés de modération de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers et de limitation de l'étalement urbain ou encore le nombre de logements à produire à l'échelle de l'intercommunalité.

Des enjeux aux orientations

Les orientations du PADD sont le résultat de l'état des lieux du territoire et d'une démarche de concertation avec les différents acteurs autour de 4 grands axes. Chacun des axes représente un pilier fondamental qui guidera la poursuite de la démarche. Tous étant complémentaires pour construire l'avenir du territoire, la structuration du PADD n'induit aucune priorité ou hiérarchie entre ces quatre axes. Ils sont déclinés en 16 orientations qui intègrent notamment les enjeux liés à la transition écologique, au changement climatique et au développement des énergies renouvelables.

Lors de la séance du 29 septembre 2023 le Conseil communautaire de Grand Poitiers a débattu des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables. Les orientations sont articulées autour de 4 grands axes :

- Grand Poitiers, territoire engagé pour l'accueil et la solidarité
- Grand Poitiers, territoire engagé pour la préservation et la valorisation de ses ressources et richesses
- Grand Poitiers, territoire engagé pour la cohésion et l'équilibre
- Grand Poitiers, territoire engagé pour une sobriété et une prospérité durable

Présentation des orientations du PADD et dates des 8 réunions publiques en 2024

Retrouvez les délibérations du Conseil communautaire dans la rubrique pièces téléchargeables
.

GRAND POITIERS
84, rue des Carmélites
86 000 Poitiers
Tel : 05 49 52 35 35
HORAIRES :
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30